



Rupture d'une AFPR à l'initiative de l'employé

Par GuillaumeJB

Bonjour,

Actuellement en formation d'un mois au titre de l'AFPR (durant lequel je ne touche ni ASSEDICS, ni RFPE, ni rien d'autre que le RSA), censé déboucher sur un CDD de 6 mois dans une station-service (activité purement alimentaire le temps de développer quelque projet personnel), je me retrouve dans un environnement toxique que j'aimerais quitter au plus vite.

Déjà, mon employeuse m'a attiré en m'affirmant que, durant ce contrat de formation, je serais salarié chez eux et qu'ils se feraient rembourser mes salaires par Pôle Emploi.

Ce n'est que lors de l'entretien avec la conseillère Pôle Emploi, au moment de signer cette AFPR, que mon employeuse a "découvert" (et moi avec), avec un étonnement superbement feint (vu qu'elle avait déjà signé une AFPR avec mon prédécesseur, elle connaissait déjà le principe, elle savait pertinemment qu'il n'était pas question que je sois salarié et qu'ils se fassent rembourser mes salaires) que non seulement je ne serais pas payé pour les heures travaillées, mais que je resterais au RSA pendant ce mois de formation.

Ainsi mis au pied du mur, j'ai eu la bêtise de signer.

Je suis censé être en formation, donc constamment accompagné d'un/e tuteur/trice, pourtant, ils me laissent faire les ouvertures à 6h30 pour eux-mêmes n'arriver qu'aux alentours de 8h-9h et me laisser travailler seul pendant qu'ils restent dans leur bureau à discuter ou à regarder des films. Aujourd'hui, j'ai travaillé tout seul dans la station tandis qu'ils n'étaient même pas sur place, partis je ne sais pas où...

Puis-je mettre un terme à ce contrat, et, si oui, y a-t-il des démarches particulières à effectuer ? Dans la mesure où je ne suis pas indemnisé, y aurait-il un risque à tout simplement ne pas revenir lundi ?

Au pire, si je vais jusqu'à la fin de cette AFPR, serai-je en droit de m'arrêter là en disant que je ne souhaite pas d'un CDD avec eux ? Faire en sorte de saboter mon travail pour qu'ils ne m'embauchent pas serait-il une option envisageable ?

En vous remerciant pour votre aide.

Par florian15

Bonjour,

Vous devez expliquer cette situation à Pôle emploi qui finance cette "formation" ce, pour sauvegarder le cas échéant, tout droit ultérieur.

Par GuillaumeJB

Bonsoir,

Merci pour votre réponse.

En fait, je l'ai déjà fait. Mais ma conseillère Pôle Emploi, qui, à ce que j'ai pu comprendre, tient mon employeuse en très grande sympathie, ne répond jamais à mes mails. Pourtant, si j'en juge par certaines réflexions/allusions qui m'ont été faites par mes employeurs, j'ai le sentiment que ces derniers ont été mis au courant de ces mails... En gros, ma conseillère Pôle Emploi ne me répond jamais, mais elle transmet mes mails à mes employeurs...

Par florian15

Re-,

Vous avez probablement la possibilité de changer de conseiller ou d'adresser un courrier au Directeur de Pôle emploi l'informant de cette situation y compris de la défaillance de cette conseillère.

Par GuillaumeJB

Re-

Oui, bonne idée. J'enverrai ce courrier dès demain.

Merci à vous, Florian15.

Par GuillaumeJB

Bonjour FLorian 15,

Selon vous, puis-je envoyer un courrier tel que celui-ci au directeur de Pôle Emploi ?

"Monsieur Le Directeur,

Je me permets de vous écrire aujourd'hui afin de vous faire part de mon désir de mettre un terme à cette AFPR récemment signée avec Mr et Mme D....., gérants de la station-service B... d'A....

_ Déjà, avant que cette AFPR ne soit signée, Mme M.... D.... m'a attiré à coups de mensonges. En effet, elle m'a affirmé que, durant ce "mois de formation" (elle n'a jamais employé le terme "AFPR"), je serais salarié par leur entreprise tandis qu'ils se feraient rembourser par Pôle Emploi les salaires qu'ils me verseraient, tout en précisant qu'ils l'avaient déjà fait avec leur précédent employé, celui que je suis censé remplacer (ce qui est impossible puisque, si celui-ci était bel et bien en AFPR, il ne pouvait en aucun cas être salarié chez les Dovin tandis que ceux-ci se faisaient rembourser ses salaires par Pôle Emploi puisque l'AFPR ne fonctionne pas du tout comme ça). J'ai donc accepté, en ayant la naïveté de la croire sur parole. Lorsque nous nous sommes retrouvés dans les bureaux de Pôle Emploi afin de signer cette AFPR, elle a fait semblant de découvrir en même temps que moi, et avec un étonnement superbement feint, qu'il n'était pas question que je sois salarié et qu'ils se fassent rembourser mes salaires par Pôle Emploi, mais que je resterais au RSA pendant ce mois de formation. Ainsi mis au pied du mur, dans une situation qui ne me laissait pas le temps de réfléchir, j'ai eu la bêtise de signer.

Par la suite, lorsque j'ai demandé à Mme D..... si, au cours de son AFPR, mon prédécesseur avait réellement été salarié dans leur entreprise tandis qu'ils se faisaient rembourser ses salaires par Pôle Emploi, elle m'a baragouiné une explication extrêmement confuse, incompréhensible, pour essayer de noyer le poisson. Il est, encore une fois, impossible que cela ait été le cas puisque l'AFPR ne fonctionne pas comme ça. Le but était bien évidemment de m'attirer en me faisant croire que je serais payé pour que, au moment de signer cette AFPR, je me retrouve au pied du mur, je n'ose pas me rétracter et je signe malgré tout cette AFPR qui leur permet à eux d'être rémunérés tandis que je travaille gratuitement.

_ Aujourd'hui, je me retrouve dans un environnement de gens toxiques (notamment M.....) dont j'aimerais m'éloigner rapidement. Il serait d'ailleurs intéressant de demander à mon prédécesseur son point de vue quant à la façon très particulière qu'ont ces gens-là de traiter certains de leurs employés. Celui-ci, récemment passé à la station, semblait d'ailleurs extrêmement réticent à l'idée de parler à M....., insistant pour ne s'adresser qu'à D.....

_ Je suis censé être en formation, pourtant Mr et Mme D..... m'ont toute la semaine laissé faire seul les ouvertures à 6h30 pour n'arriver eux-mêmes qu'aux alentours de 8h-9h, s'installant ensuite dans leur bureau pour regarder des émissions de télé, se balader sur internet, téléphoner à des ami(e)s etc., pendant que je travaille tout seul. Le samedi 16 décembre, je me suis retrouvé tout seul à gérer la station, de 6h30 à 13h, pendant qu'ils étaient partis en week-end.

Cela ressemble bien moins à une "formation" qu'à un emploi non rémunéré pour l'employé, mais payant les employeurs les heures travaillées par l'employé pendant qu'ils regardent des films ou qu'ils partent en week-end. Le genre de détournement de l'AFPR apparemment assez courant au vu des informations que j'ai pu glaner sur internet..

_ Mon objectif n'étant en aucun cas de faire carrière dans la caisse, mais uniquement de trouver un emploi alimentaire qui contribue à me permettre de subvenir à mes besoins le temps de suivre une formation dans le développement

informatique, je n'ai absolument aucun intérêt à rester dans cet environnement de gens toxiques avec lesquels je ne souhaite plus être en contact.

Aussi, je souhaiterais mettre rapidement un terme à cette AFPR qui ne m'apporte absolument rien afin de me diriger vers un autre emploi alimentaire.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées"

J'ai envoyé ce même texte (avec les noms entiers, bien sûr) par mail à ma conseillère Pôle Emploi, qui, comme toujours, ne m'a jamais répondu...

Par Florian15

Bonjour,

Ce n'est pas ainsi que je formerais ma requête au directeur de Pôle emploi mais si les faits sont ainsi, laissez aller votre nature et bonne chance dans votre démarche.

Par GuillaumeJB

Merci pour votre réponse un brin sarcastique.
Il est vrai que je me suis un peu emporté. Je vais la reformuler...

Par GuillaumeJB

C'est mieux comme ça ?

Monsieur Le Directeur,

Je me permets de vous écrire aujourd'hui afin de vous faire part de mon désir de mettre un terme à cette AFPR récemment signée avec Mr et Mme D....., gérants de la station-service BP d'A.....

Avant que cette AFPR ne soit signée, Mme M..... D..... m'a attiré en m'affirmant que, durant ce "mois de formation" (elle n'a jamais employé le terme "AFPR"), je serais salarié par leur entreprise tandis qu'ils se feraient rembourser par Pôle Emploi les salaires qu'ils me verseraient. Elle m'a alors précisé que c'était ce qu'ils avaient fait avec leur précédent employé, celui que je suis censé remplacer. J'ai donc accepté, en ayant la naïveté de la croire sur parole.

Lorsque nous nous sommes retrouvés dans les bureaux de Pôle Emploi afin de signer cette AFPR, elle a fait semblant de découvrir en même temps que moi, et avec un étonnement superbement feint, qu'il n'était pas question que je sois salarié et qu'ils se fassent rembourser mes salaires par Pôle Emploi, mais que je resterais au RSA pendant ce mois de formation.

Ainsi mis au pied du mur, dans une situation qui ne me laissait pas le temps de réfléchir, j'ai eu la bêtise de signer.

Par la suite, lorsque j'ai demandé à Mme D..... si, au cours de son AFPR, mon prédécesseur avait réellement été salarié dans leur entreprise tandis qu'ils se faisaient rembourser ses salaires par Pôle Emploi, elle s'est lancée dans une explication extrêmement confuse, incompréhensible, pour essayer de noyer le poisson. Il est bien évidemment impossible que cela ait été le cas puisque l'AFPR ne fonctionne pas comme ça. M'est avis que le but était de m'attirer en me faisant croire que je serais payé pour que, au moment de signer, je me retrouve au pied du mur, je n'ose pas me rétracter et je signe malgré tout cette AFPR qui leur permet à eux d'être rémunérés tandis que je travaille gratuitement.

Aujourd'hui, je me retrouve dans un environnement toxique dont j'aimerais m'éloigner rapidement.

Je suis censé être en formation, pourtant Mr et Mme D..... m'ont toute la semaine laissé faire seul les ouvertures à 6h30 pour n'arriver eux-mêmes qu'aux alentours de 8h-9h, s'installant ensuite dans leur bureau pendant que je travaille tout seul. Le samedi 16 décembre, je me suis retrouvé seul à gérer la station, de 6h30 à 13h, tandis qu'ils étaient partis en week-end.

Mon objectif n'étant en aucun cas de faire carrière en tant qu'employé de caisse, mais uniquement de trouver un emploi

alimentaire qui contribue à me permettre de subvenir à mes besoins le temps de suivre une formation dans le développement informatique, je n'ai absolument aucun intérêt à rester dans cet environnement de gens toxiques avec lesquels je ne désire plus être en contact.

Pour tout cela, je souhaiterais mettre rapidement un terme à cette AFPR qui ne m'apporte absolument rien afin de me diriger vers un autre emploi alimentaire.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par florian15

Bonjour,

Voilà qui est mieux.